

101
Numéro vert pour signaler tout cas suspect d'Ebola

HORIZONS

Propreté est acte de foi

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION - N° 6381 DU VENDREDI 7 SAMEDI 8 DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2014 PRIX : 100 UM

Au conseil des ministres:

Création de deux écoles normales des instituteurs à Kaédi et Akjoujt

Le conseil des ministres s'est réuni, jeudi 6 novembre 2014, sous la présidence de son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République.

Au cours de cette réunion, le Conseil a adopté un projet de décret portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif dénommé Ecole Normale des Instituteurs de Kaédi (ENI Kaédi) et fixant son organisation et les règles de son fonctionnement.

Le conseil a approuvé un second décret portant également création d'un Etablissement Public à caractère Administratif dénommé Ecole Normale des Instituteurs d'Akjoujt (ENI Akjoujt) et fixant son organisation et les règles de son fonctionnement.

La création de ces deux institutions s'inscrit dans le cadre des orientations du gouvernement visant à améliorer la qualité du système à travers le renforcement de la formation initiale des enseignants.

Le conseil a aussi adopté une communication relative au règlement de la situation des Personnels non Permanents (PNP).

Cette communication fait le point sur la situation des différentes catégories du Personnel non Permanent et dresse une série de mesures en vue de trouver des solutions à leur situation conformément à la législation en vigueur.

Lire page 3



Forum à Nouadhibou sur l'éradication des séquelles de l'esclavage



Le Centre des Connaissances (Maarif) de Nouadhibou a abrité, mercredi, les travaux d'un forum scientifique, organisé par le ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel avec la collaboration de l'Union Nationale des Imams de Mauritanie, sous le thème : "Contribution du département des Affaires islamiques à l'éradication des séquelles de l'esclavage". Le forum vise à dynamiser la contribution du département au processus d'éradication des séquelles de l'esclavage, l'ancrage de l'esprit de coopération et de solidarité et l'assèchement des sources de l'ignorance, de la pauvreté et de la marginalisation en vue d'éradiquer totalement le phénomène scandaleux de l'esclavage.

Lire page 3

Le Président de l'Assemblée nationale reçoit le Représentant du Haut-commissariat des Nations Unies aux Réfugiés



Le Président de l'Assemblée nationale, M. Mohamed Ould Boïlil, a reçu, en audience, hier, à Nouakchott, M. Breno Jidou, Représentant du Haut commissariat des Nations Unies aux Réfugiés. L'entrevue a porté sur le rôle du Haut commissariat en général et la nature de ses activités au niveau de notre pays, en particulier. La rencontre s'est déroulée en présence du secrétaire général de l'Assemblée nationale.

Pour se prémunir contre Ebola, éviter le contact avec la personne atteinte et se laver régulièrement les mains au savon

ANNONCES**ADRESSES UTILES**

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	18
Brigade Maritime	4525 39 90
Brigade Mixte	4525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	4525 23 08
SNDE	4529 84 88
Météo	4525 11 71

COMMISSARIATS DE POLICE

Commissariat TZ - 1	4525 23 10
Commissariat TZ - 2	4524 29 52
Commissariat Ksar 1	4525 21 66
Commissariat Ksar 2	4525 27 38
Commissariat El Mina 1	4525 12 97
Commissariat El Mina 2	4524 25 24
Commissariat Sebkha 1	4525 38 21
Commissariat Sebkha 2	4524 29 82
Commissariat Riadh 1	4524 29 35
Commissariat Riadh 2	4524 29 50
Commissariat Arafat 1	4525 10 13
Commissariat Toujounine 1	4525 29 30
Commissariat Dar Naïm 1	4524 29 56
Commissariat Dar Naïm 2	4524 29 53
Commissariat Teyarett 1	4525 24 71
Commissariat Teyarett 2	4524 29 51
Commissariat Spécial Aéroport	4525 21 83
Commissariat Voie publique	4525 29 65
Direction Régionale de la Sûreté	4525 21 59
Police Judiciaire	4525 54 49

HÔPITAUX

Centre Hospitalier National	4525 21 35
Hôpital Cheikh Zayed	4529 84 98
Polyclinique	4525 12 12
PMI Pilote	4525 22 16
PMI Ksar	4525 20 19
PMI Teyarett	4525 35 94

CLINIQUES

Clinique Moulaty	4525 13 41
Clinique Najar	4525 49 42
Clinique Kissi	45 29 27 27
Clinique Dr. Moumine	4525 10 02
Clinique Makam Ibrahim	4525 57 60
Clinique Ben Sina	4525 08 88
Clinique Tirram	4525 87 66
Clinique 2000	4529 33 33
Clinique El Qods	4525 82 61
Clinique Adama Diani	4525 59 34
Clinique Bien-être	4525 13 35
Clinique Chiva	4525 80 80

BANQUES

BAMIS	4525 14 24
BADH	4525 59 53
BMCI	4525 24 69
BNM	4525 26 02
BCI	4529 28 76
BACIM BANK	4529 19 00
CHINGUETTI BANK	4525 21 73
GBM	4525 12 62
SOCIETE GENERALE MAURITANIE	4529 70 00
ATTIJARIBANK MAURITANIE	45 29 63 74

HÔTELS

Novotel Tfeïla	4525 74 00
Mercure	4529 50 50
Halima	4525 79 20
Monotel Dar El Barka	4525 35 26
Park	4525 14 44

AMI**FAX: 45 25 55 20****E-mail :****Chaabrim@gmail.com
amiakhbar@gmail.com****B P: 371/ 467****Direction des Ressources:****45 25 27 77****Siège: 45 25 29 70/45 25 29 40****LA CNSS AU SERVICE DES ASSURES SOCIAUX****Communiqué**

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale invite les employeurs des secteurs public et privé et redevables des arriérés de cotisations de la sécurité sociale, à procéder au paiement de leurs cotisations avant le 30 novembre 2014.

Passé ce délai, les employeurs défaillants seront exposés aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur, notamment la loi n° 67039 du 03 février 1967 instituant un régime de sécurité sociale et ses textes d'application.

**Le Directeur Général
Mohamed Ali OULD DEDEW**

HORIZONS**QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION****ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION****DIRECTEUR DE PUBLICATION : Yarba Ould Sghair****DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :****Mohamed Saleh Ould Chighaly****RÉDACTEUR EN CHEF :****Diagana Baboune****SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION : Baba Dianfa Traoré****RESPONSABLE DE LA MAQUETTE : Elhadrami Ould Ahmedou****MISE EN PAGES ET TIRAGE : IMPRIMERIE NATIONALE**

ACTUALITE

Au conseil des ministres:

Création de deux écoles normales des instituteurs à Kaédi et Akjoujt



Le Conseil des Ministres s'est réuni, jeudi 06 Novembre 2014, sous la présidence de son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République.

Le Conseil a examiné et adopté les projets de décrets suivants :

- Projet de décret portant nomination du Président et des Membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos (EPBR).
- Projet de décret relatif aux stagiaires recrutés par voie externe. Le présent décret fixe la durée du stage, ses modalités d'organisation et d'évaluation ainsi que les modalités de titularisation des bénéficiaires.
- Projet de décret portant nomination des membres du Conseil d'Ad-

ministration du Port Autonome de Nouakchott dit " Port de l'Amitié "

- Projet de décret portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif dénommé Ecole Normale des Instituteurs de Kaédi (ENI Kaédi) et fixant son organisation et les règles de son fonctionnement.
- Projet de décret portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif dénommé Ecole Normale des Instituteurs d'Akjoujt (ENI Ajkoujt) et fixant son organisation et les règles de son fonctionnement.

La création de ces deux institutions s'inscrit dans le cadre des orientations du gouvernement visant à améliorer la qualité du système à travers le renforcement de la formation initiale des enseignants.

- Projet de décret portant nomination du Président et des Membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique (ISET) de Rosso.

- Projet de décret portant organisation et fonctionnement de l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat.

Ce projet de décret fixe les missions et les règles de fonctionnement de cette institution de l'enseignement supérieur.

- Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Institut Mauritanien de Recherche Scientifique (IMRS).

- Projet de décret portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Fondation

Nationale pour la Sauvegarde de Villes Anciennes.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Le Ministre du Pétrole, de l'Énergie et des Mines a présenté une communication relative à l'autorisation de signature d'un avenant de réaménagement des phases de recherche de la période de recherche du contrat d'exploration-production portant sur le bloc Ta-29, opéré par la société TOTAL E&P Mauritanie.

Le Ministre de la Fonction Pu-

blique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration a présenté une communication relative au règlement de la situation des Personnels non Permanents (PNP).

Cette communication fait le point sur la situation des différentes catégories du Personnel non Permanent et dresse une série de mesures en vue de trouver des solutions à leur situation conformément à la législation en vigueur.

Enfin, le Conseil a pris la mesure individuelle suivante :
Ministère de l'Agriculture
Etablissements Publics :
Centre National de Recherches en Agronomie
Directeur Adjoint : Mohamed Ould Mohamed Abdallahi Ould Abdi, Ingénieur.

Des membres du gouvernement commentent les résultats du conseil des ministres

Les résultats du conseil des ministres ont été commentés jeudi après-midi par des membres du gouvernement, lors d'un point de presse, organisé au ministère des Relations avec le Parlement et de la Société civile.

Il s'agit des ministres des Relations avec le Parlement et de la Société civile, porte-parole du Gouvernement, de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Intervenant en premier lieu, le ministre des Relations avec le Parlement et de la Société civile, porte-parole du Gouvernement, Dr Izidih Ould Mohamed Mahmoud, a précisé que le conseil a adopté des projets de décret et des communications ayant trait au règlement de la situation des Personnels non Permanents (PNP) et à la création de deux écoles normales des instituteurs à Kaédi et à Akjoujt.

Il a ajouté que le conseil a adopté un projet de décret portant organisation



et fonctionnement de l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat.

Pour sa part, le ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration, M. Seyidna Ali Ould Mohamed Khouna, a précisé que le projet de décret relatif aux stagiaires recrutés par voie externe vise à fixer la durée

du stage, ses modalités d'organisation et d'évaluation ainsi que les modalités de titularisation des bénéficiaires.

Il a ajouté que le conseil a entendu, également, une communication relative au règlement de la situation des Personnels non Permanents (PNP). "Cette communication fait le point

sur la situation des différentes catégories du Personnel non Permanent et dresse une série de mesures en vue de trouver des solutions à leur situation conformément à la législation en vigueur", a-t-il noté.

Et le ministre d'ajouter que les PNP seront classés en quatre catégories : des bénéficiaires de contrat de service fait qui seront intégrés comme auxiliaires, tandis que la deuxième catégorie est scindée en deux composantes, à savoir les agents contractuels qui seront intégrés comme tels et ceux dont l'âge ne permet plus l'intégration dans la fonction publique et qui seront remerciés, tout en bénéficiant de leurs droits et d'autres avantages. Pour la troisième catégorie composée de candidats à la fonction publique, il sera créé un corps qui permettra leur versement dans les corps de la fonction publique.

S'agissant des PNP qui occupent des hautes fonctions et des responsabili-

tés d'encadrement, ils bénéficieront d'une grille salariale et seront régis par la convention collective.

Pour sa part, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Dr. Sidi Ould Salem, a précisé que la création de deux écoles normales des instituteurs à Kaédi et à Akjoujt s'inscrit dans le cadre des orientations du Gouvernement visant à améliorer la qualité du système à travers le renforcement de la formation initiale des enseignants.

Il a ajouté que le conseil a adopté un projet de décret portant organisation et fonctionnement de l'Institut Supérieur Professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat et que cet établissement aura une incidence positive sur le rendement de notre système éducatif en limitant la dispersion de l'enseignement des langues et la mutualisation des moyens.

Les ministres ont ensuite répondu aux questions des journalistes.

ACTUALITE**Forum à Nouadhibou sur l'éradication des séquelles de l'esclavage**

Le Centre des Connaissances (Maarif) de Nouadhibou a abrité, mercredi, les travaux d'un forum scientifique, organisé par le ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel avec la collaboration de l'Union Nationale des Imams de Mauritanie, sous le thème : "Contribution du département des Affaires islamiques dans le processus d'éradication des séquelles de l'esclavage".

Le forum, qui dure 3 jours, cible les Imams, responsables des mahadras et élèves des instituts au niveau de

Nouadhibou.

Ouvrant les travaux de cette rencontre, le ministre des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel, M. Ahmed Ould Ehel Daoud, a indiqué que ce forum vise à dynamiser la contribution du département dans le processus d'éradication des séquelles de l'esclavage, l'ancrage de l'esprit de coopération et de solidarité et l'assèchement des sources de l'ignorance, de la pauvreté et de la marginalisation en vue d'éradiquer totalement le phénomène scandaleux de l'esclavage.

Le ministre de l'Education nationale se rend au Japon

Le ministre de l'Education nationale, M. Ba Ousmane, a quitté Nouakchott, hier, à destination de Nagoya (Japon) pour participer, du 9 au 12 novembre 2014, à une conférence internationale sur la thématique de l'éducation et du développement durable pour améliorer les enseignements dispensés.

Au cours de cette conférence, le ministre exposera l'expérience mauritanienne en matière d'intégration des

concepts de l'éducation environnementale dans les curricula scolaires. De même, un programme de coopération avec le Japon dans le domaine de l'éducation sera discuté.

Le ministre est accompagné d'une importante délégation de son département comprenant notamment le chargé de mission, la directrice des stratégies, programmation et coopération et le directeur de l'information et des archives.

Le ministre de l'Environnement reçoit le directeur général du CRTEAN

Le ministre de l'Environnement et du Développement durable, M. Amedi Camara, a reçu en audience, mercredi, à Nouakchott, le directeur général du Centre Régional de Télédétection en Afrique du Nord (CRTEAN), M. El Hadi GASHUT. Les entretiens ont porté sur les activités que le Centre Régional de Télédétection en Afrique du Nord développe dans les différents Etats membres et les possibilités d'engager et d'étendre les activités de ce Centre en Mauritanie qui en est un membre fondateur.

Ces activités prioritaires soulevées par le ministre sont notamment :

- la mise en place d'un partenariat dynamique entre le ministère de l'Environnement et du Développement durable et le CRTEAN en matière de télédétection et de renforcement des capacités des structures techniques du ministère concernées par les problématiques liées aux pollutions, à la désertification, à la sécheresse, aux changements climatiques, au littoral, et aux zones humides.
- l'élargissement de ce partenariat

Formation des réseaux administratifs des wilayas du Trarza et du Brakna

Les travaux d'un atelier de formation, organisé au profit des réseaux administratifs des wilayas du Trarza et du Brakna, sur l'application des textes juridiques relatifs à la réforme foncière des aires irriguées ont débuté, hier, à Rosso.

L'objectif de cet atelier de formation porte, selon le chargé de mission au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Mohamed Ould

Saleck, sur l'échange des points de vue sur la loi de réforme foncière et l'application afférente pour surmonter les obstacles rencontrés au niveau des aires irriguées.

Pour sa part, le chargé de mission au ministère de l'Agriculture, M. Momme Ould Hamahoullah, a indiqué que cette loi porte sur l'obtention par les agriculteurs de titres fonciers comme garantie au financement. Il a

Syndicat de l'Enseignement supérieur Satisfaction pour l'augmentation du coefficient de la discipline de l'éducation islamique

De son côté, le président de l'Union des Imams de Mauritanie M. Mohamed Lemine Ould Mouhoud, a insisté sur l'importance de cette rencontre, la deuxième du genre, au profit des leaders d'opinion et des prêcheurs sur les séquelles de l'esclavage et la vulgarisation de valeurs de tolérance, de fraternité et de solidarité. Il a appelé à une action vigoureuse en faveur de l'unité nationale et de la cohésion sociale pour réaliser le développement, la prospérité et le progrès.

Pour sa part, la maire adjointe de Nouadhibou, Mme Rajiba Mint Dewgui, a loué cette activité et passé en revue les efforts menés par les autorités publiques pour éradiquer ce phénomène.

Le forum comprend des exposés sur l'importance de l'entraide dans la lutte contre l'esclavage, la lutte contre les pratiques concrétisant ce phénomène scandaleux et le rôle de la mosquée et de l'imam en la matière.

La cérémonie d'ouverture du forum s'est déroulée en présence des autorités administratives et sécuritaires et plusieurs Oulémas et penseurs.

Le bureau exécutif du Syndicat général de l'Enseignement supérieur a exprimé, hier, à l'issue d'une réunion qu'il a tenue dans son siège à Nouakchott, sa satisfaction pour la décision prise par le gouvernement, relative à l'augmentation du coefficient de la discipline de l'éducation islamique.

Le Réseau des journalistes femmes participe à la campagne d'assainissement de Nouakchott

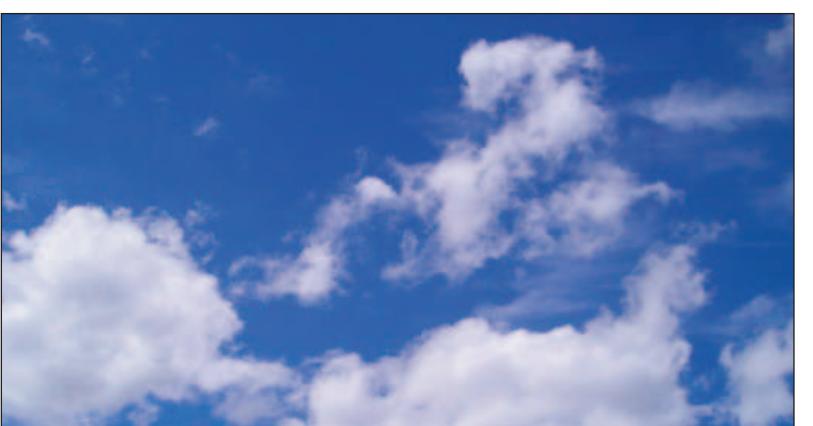
Le bureau exécutif et les adhérentes du Réseau des journalistes femmes ont participé à la campagne d'assainissement de la capitale, qui entre dans sa troisième semaine.

Cet effort d'assainissement a touché la Grande Mosquée et ses alentours. Il a porté également sur la sensibilisation autour de la nécessité d'assurer une salubrité permanente de la ville, en particulier des mosquées.

La présidente du réseau, Mme Mariem Mint Moud, a souligné à ce propos l'importance de la campagne dans laquelle son regroupement s'est impliqué activement, en tant qu'ac-

teur de la société civile engagé dans la propreté de la capitale pour lui donner l'image qui lui sied.

La secrétaire générale du Réseau, Mme Khdeija Mint Moujtaba, a souligné, pour sa part, l'importance de l'hygiène de façon générale aux alentours des mosquées en particulier. Elle a indiqué que le Réseau a sensibilisé les employés du marché "Nouga Sakhine" (Point Chaud) en face de la mosquée, pour préserver la salubrité et déposer les ordures dans les conteneurs destinés à cet effet.

MÉTÉO**Températures en légère hausse sur le Trarza, le Brakna et le Gorgol**

La situation météorologique est caractérisée, au cours de la journée, par les vents d'Est à Sud-est sur le Nord et le centre du pays favorisant une visibilité affectée par sable sur le Tiris Zemmour, l'Adrar, l'Inchiri et le Tagant et tourneront vers le secteur Nord-ouest le long du littoral. Les températures seront en légère hausse sur le Trarza, le Brakna et le Gorgol et en baisse sur le Nord du pays.

Températures prévues pour la journée:

	Minimales	Maximales
Bir Moghrein	14 degrés	26 degrés
Zouerate	16 ...	29 ...
Chinguitti	18 ...	30 ...
Atar	21 ...	34 ...
Oudane	18 ...	29 ...

Météorologie marine:
Cap Blanc et Cap Timiris: La mer sera peu agitée à agitée le long du littoral. La houle sera de direction Nord-ouest. La hauteur des vagues variera de 1,25 à 2,5 mètres.

DONNER DU SANG

POUR

SAUVER UNE VIE

ASSAINISSEMENT**Gestion des ordures ménagères****Un devoir citoyen permanent**

La croissance économique, si elle s'accompagne d'une exploitation accélérée des ressources naturelles, son corollaire, la production des déchets est par définition inévitable. Plus qu'une question théorique, cela pose un énorme problème logistique et économique aux administrateurs des villes surtout dans les pays en développement. La production des déchets solides ménagers (DSM) augmente partout dans le monde à cause des modifications des modes de vie. Ces déchets, dérivés de l'industrialisation à travers l'incitation à la consommation ou encore des emballages des produits, ont des effets dangereux sur la santé des humains, de la faune et de la flore. A juste titre, l'explosion démographique, l'accroissement des activités urbaines, l'insuffisance des ressources financières des pouvoirs publics au niveau local et la pauvreté de la population sont autant de facteurs qui expliquent la présence des déchets le long des grandes artères de la majorité de nos villes. Mais la clef de voûte de la propreté de nos cités est de faire de leur assainissement un devoir citoyen permanent. Et, avec la volonté, rien n'est impossible.

La valorisation énergétique participe au développement des énergies renouvelables en permettant la production d'électricité et de chaleur à partir des déchets. Elle consiste à transformer les déchets en électricité et/ou en chaleur. Elle est aujourd'hui la troisième source de production d'électricité alternative après l'hydraulique et l'éolien et la quatrième source de chaleur renouvelable après le bois, les biocarburants et les pompes à chaleur. Elle permet à la fois de réaliser des économies de combustibles de matières premières et de diminuer de 20% le prix du traitement des déchets urbains. Aujourd'hui, les métiers des déchets s'orientent vers plus de valorisation et moins d'élimination. Cette tendance est due à la pression cumulée de la raréfaction des ressources en matières premières, de la lutte contre le changement climatique et de la réglementation qui se durcit, suite à une prise de conscience environnementale des opinions publiques.

En 2010, 65% de l'énergie produite à partir des déchets, au niveau mondial, provenait des unités d'incinération contre 31% des centres de stockage des dé-

chets et 4% des stations d'épuration. L'incinération des déchets ménagers, industriels et agricoles doit seulement être utilisée après le tri sélectif permettant le recyclage et la méthanisation, lorsqu'il ne pollue pas l'environnement et dans le but de produire de l'eau chaude, du chauffage et de l'énergie.

Tout le problème du recyclage et de la méthanisation réside dans le tri des déchets et la séparation des différentes matières rentrant dans la composition des produits de consommation. L'incinération doit être le dernier maillon de la chaîne, après le recyclage et la méthanisation (associé entre autre à la photolyse appelé aussi photo-décomposition permettant de produire de l'hydrogène).

Valorisation énergétique par incinération

Quand elle est produite par l'incinération des déchets non recyclables, l'électricité et/ou la chaleur permet à des unités de traitement et de valorisation des déchets nouvelle génération de devenir énergétiquement autonomes et de revendre leur surplus au réseau électrique national. Selon un organisme spécialisé en énergies renouvelables, le pre-



mier producteur européen d'électricité à partir de la combustion de déchets est l'Allemagne. Elle devance la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède. En ce qui concerne la production de chaleur à partir de la combustion de déchets, l'Allemagne tient également le haut du pavé devant la Suède, le Danemark, la France et les Pays-Bas.

Dans ce cadre, le leadership de

de traitement de 291.000 tonnes de déchets par an, soit la production de 1,9 million d'habitants par an.

Valorisation du biogaz: une autre façon de produire de l'énergie

Sur les installations de stockage de déchets, c'est la récupération du biogaz issu de la fermentation des déchets organiques qui per-

met de générer des émissions de gaz à effet de serre. Les déchets organiques sont traités dans des installations de stockage et de compostage pour produire du biogaz. Ce gaz est ensuite utilisé pour alimenter des centrales électriques ou pour la production de chaleur.

Remettre à plat la gestion des déchets

Trier davantage, et mieux, est une voie de progrès. Avec une trentaine de projets en cours de maturation dans certains pays européens, le tri mécanobiologique (TMB) emporte actuellement l'adhésion, souvent dans des communes où les projets d'incinération sont tombés à l'eau. L'idée séduisante du TMB est d'obtenir des flux homogènes de déchets (fermentescibles, plastique, métaux...) à partir de masses de déchets non triés. C'est notamment un moyen de récupérer les déchets verts (issus des jardins) et organiques sans imposer un tri de plus aux citoyens. Atout mis en avant : les déchets organiques peuvent produire de l'énergie par méthanisation et les déchets verts peuvent être compostés. Mais l'efficacité énergétique doit être améliorée et les déchets non triés compliquent l'obtention de compost de qualité. L'inconvénient majeur reste que 40 à 60 % du tonnage entrant dans ces unités est enfoui ou incinéré.

Finalement, tout le monde semble d'accord pour mieux trier et davantage valoriser. Actuellement, on estime que 30 % des déchets collectés ne sont pas valorisables. On devrait pouvoir atteindre 5 % en améliorant les tris existants (plastiques, autres déchets...) et en développant de nouvelles technologies.



l'Allemagne s'explique par la volonté du pays de « privilégier le recyclage et l'incinération ». Suivant cette voie, l'Angleterre entend à son tour développer la valorisation énergétique par incinération. Présentant un équilibre entre les différentes formes de traitement, la France figure en bonne position dans ces classements. Sur les 48 unités d'incinération des déchets non dangereux gérées dans l'Hexagone, 45 ont la faculté de produire de l'énergie et fournissent l'équivalent de l'électricité consommée par 2,8 millions d'habitants et le chauffage de 170 000 habitants.

Allant eux aussi vers davantage de valorisation énergétique par incinération, les Pays-Bas ont réalisé un pas décisif en ce sens avec la construction de l'usine de valorisation énergétique des déchets. Celle-ci est d'une capacité

de produire électricité et chaleur. Collecté dans les installations de stockage et les stations d'épuration, ce biogaz contient de 40 à 60% de méthane, ce qui lui confère un important potentiel énergétique.

Au niveau européen, l'Allemagne est le leader de la production d'électricité à partir du biogaz devant le Royaume-Uni qui a culturellement longtemps

préféré le stockage. On retrouve ensuite l'Italie, les Pays Bas et la France. En ce qui concerne la production de chaleur à partir du biogaz, l'Allemagne maintient son leadership devant deux pays du nord de l'Europe, le Danemark et la Finlande. Viennent ensuite la Pologne et l'Italie.

Mais les associations environnementales restent mobilisées sur la question des mâchefers, ces résidus solides de la combustion. Trois millions de tonnes de mâ-



NATION

Eaux usées à Nouakchott : L'autre facette

Depuis plus de deux semaines, pouvoirs publics, sociétés et les simples citoyens sont à pied d'œuvre pour débarrasser la capitale des ordures. En plus de ce travail remarquable sur le terrain. Il faut également mener une vaste campagne de sensibilisation pour que les populations changent de mentalité. Dans le dossier qui suit, le Pr Bakary Sémeïga traite du problème des eaux usées, une autre composante de l'assainissement à Nouakchott.

Dans les capitales et les grandes villes des pays en voie de développement, la disparité importante des modes et des cadres de vie, dénote du caractère anarchique et du laisser aller que connaît l'évolution de ces cités. Plusieurs facteurs qui n'ont jamais pu être maîtrisés, y ont contribué fortement, il s'agit de l'explosion démographique, de l'urbanisation accélérée et non contrôlée, de l'exode rural massif, de la sécheresse persistante et notamment de la faiblesse à l'inexistence des moyens pour faire face à la situation. A cet égard, les villes en question se trouvent mal dotées en minimum requis pour s'assurer un développement harmonieux des différents secteurs essentiels.

La ville de Nouakchott, à l'instar de ses homologues, vit depuis sa création une explosion démographique et une escalade urbaine spectaculaires qui ont engendré, entre autres, toujours plus de consommation d'eau potable générant à son tour une production intense d'eaux usées. Une situation d'insalubrité permanente due à l'absence d'infrastructures d'assainissement liquide, s'est installée progressivement. Les eaux usées, toutes natures confondues, se posent alors comme une problématique dont les tentatives de résolution sont restées plus du ressort individuel par l'utilisation de système d'assainissement autonome que d'une prise en main structurée et planifiée. Dans ce développement de la ville, la sédentarisation, l'urbanisation, la consommation d'eau et par conséquent la production d'eaux usées ont évolué de manière très liée. Plus on consomme de l'eau et plus importante est la quantité d'eaux usées produites. Une estimation sommaire de cette production doit passer en revue le taux de rejets des différentes utilisations courantes dans les activités quotidiennes. Certaines en produisent peu et d'autres, énormément. Les deux situations extrêmes peuvent être représentées par les fabriques de glace et les briqueteries d'une part et le niveau familial et domestique d'autre part. Pour la première classe, seule une infime partie

des eaux utilisées, arrive au stade d'eaux usées alors que pour la seconde, la situation est inversée.

Les quantités 'impropres d'eaux à rejeter après usage', peuvent être estimées entre 20 et 80 % de la consommation globale d'eau, la moyenne étant de l'ordre de 60 %. Cette estimation, en l'absence de données de terrain (nécessaires à l'appréciation réelle de la problématique des eaux usées à Nouakchott), permet de fixer les idées sur la production journalière d'eaux usées. Posons nous la question : à savoir si la ville consomme 50000 m³ d'eau par jour, elle produirait aussi, suivant ce schéma simpliste, 30000 m³ d'eaux usées, où passent toutes ces quantités ? Nous ne semblons pas avoir une idée de leur destination ou de leurs multiples destinations. Comme rien ou pratiquement rien n'est prévu pour une destination sûre, ces eaux, si elles devraient se retrouver dans la rue, la ville de Nouakchott en serait aujourd'hui inondée. C'est dire combien, elle est grave cette situation ! Surtout que les eaux usées ne sont pas sans danger, tout au contraire, elles sont pernicieuses et potentiellement porteuses de maladies diverses que leur dispersion dans la nature augmente la prévalence et l'acuité. La préoccupation majeure est d'annuler, sinon d'amoindrir, les impacts négatifs des eaux usées par la créa-



tion de conditions de gîte et de traitement adéquates. L'étape primaire est d'assurer leur évacuation qui est aujourd'hui un sérieux casse-tête dont la résolution serait un gigantesque pas dans la garantie d'un cadre de vie salubre.

Les eaux usées, ce sont toutes ces eaux préalablement destinées à une utilisation donnée et qui, après avoir servi, se retrouvent avec une contamination, si légère puisse-t-elle être. Elles sont devenues impropres et renferment des matériaux solides divers, grossiers à fins, des matières organiques, des polluants chimiques, des micro-organismes, des agents pathogènes, des coliformes, germes, virus, bactéries, parasites, etc., qui altèrent fondamentalement les propriétés initiales et leur confèrent des effets néfastes à toxiques tant pour l'environnement humain que physique.

Malgré cette charge polluante élevée, les procédés de recyclage par traitements primaires à quaternaires, peuvent atteindre des taux d'épuration importants et même obtenir de l'eau potable destinée à la consommation humaine. La dépollution des eaux usées, ressources dépréciées et sources de maladies et d'impacts néfastes, permet entre autres, de les recycler et valoriser, d'assainir l'environnement physique par la diminution voire la cessation des rejets aléatoires et de contribuer à lutter contre les pénuries d'eau par leurs réutilisations dans l'irrigation, la construction et la réfection des routes, la construction des bâtiments, le tannage du cuir, etc. En plus, le recyclage des eaux usées a le mérite de les éliminer de la manière la plus sûre et la plus propre et de mettre en place un cadre de contrôle et de maîtrise de leurs incidences et donc de protéger l'environnement et préserver la santé publique.

Ces pollueurs silencieux

Les eaux usées urbaines très nombreuses en genre, se répartissent globalement selon l'origine en rejets domestiques et annexes, rejets des industries et des hôpitaux et eaux pluviales. Les premiers qui regroupent les eaux de ménage, de lessive et d'activités diverses, sont déversées dans la plupart des cas dans la nature, sur les voies publiques et les espaces libres et les eaux de 'latrines', collectées dans des puits perdus (creusés à même dans la rue ou dans la concession) ou évacuées dans le réseau urbain. Les seconds correspondant aux eaux de lavage, de vidange de chaudière et de traitement des produits industriels et aussi aux eaux de traitements sanitaires des centres de santé, sont soit accumulées en général dans des fosses de réserve ou soit évacuées exceptionnellement dans le réseau urbain de collecte, lorsque celui-ci existe dans la zone de l'industrie ou de l'hôpital. Les eaux de pluies, en cas d'orage, on les rencontre partout. Leur destination, c'est toute la ville. Elles inondent par-ci et par-là, les espaces libres, les voies publiques et les maisons dans les zones basses et stagnent longtemps, très longtemps. Elles sont livrées à elles-mêmes, laissées à l'infiltration et à l'évaporation qui se chargent de les 'assainir' avec le temps, un jour, une semaine, un mois et peut-être plus.

Pour accueillir ces diverses eaux usées, il n'existe pour toute l'agglomération de Nouakchott, qu'un 'micro-réseau' de collecte desservant une partie minuscule de la ville alors qu'il doit répondre à une forte demande d'assainissement. Ce réseau se compose d'une ancienne tranche de 38 km, réalisée entre 1960 et 1965 lors de la fondation de la ville et d'une seconde, une extension de 31 km, construite entre 1981 et 1984 et toujours pas fonctionnelle, alors que l'impérieuse néces-

sité est là. Même avec cette tranche et encore d'autres extensions, si elles ne couvrent pas l'intégralité de la ville, on est pas sorti du tunnel. Actuellement, que représentent les 900 et même les 2000 m³/jour que peut traiter la station, devant l'énorme masse d'eaux usées produites. Rien, vraiment rien ! Les eaux usées sont donc quelque part, bien ou mal loties. Certaines sont dans des fosses de réserve ou de stockage, dans des puits perdus ou dans d'autres ouvrages du système d'assainissement autonome (individuel) et d'autres reparties dans la nature sous forme évaporée dans l'atmosphère ou infiltrée dans le sous-sol. La fraction infiltrée pénètre en profondeur jusqu'aux eaux souterraines, aidée en cela par la perméabilité des terrains sableux à sablo-argileux et par la proximité de la nappe souterraine. Cette dernière affleure par endroits ou est en communication directe avec les ouvrages d'assainissement individuel, les fosses sceptiques et les fosses de vidange enfouies des éboueurs. Les eaux souterraines peuvent-elles être, dans ces conditions, préservées de la pollution qui leur arrive de partout et par divers canaux ?

Cette pollution, du fait du contact direct de la nappe avec les eaux usées, peut revêtir toutes les formes physico-chimiques et bactériologiques. Par 'chance' ou par 'répit' si l'on peut parler ainsi, le milieu récepteur étant relativement salé (la nappe souterraine à l'endroit de Nouakchott) et exerçant un stress chimique auquel très peu de bactéries savent résister, la survie et le développement des micro-organismes et des bactéries deviennent assez sélectifs. Ce facteur constitue en soi un paramètre d'épuration naturelle du milieu qui retarde tant soit peu la généralisation de la pollution microbienne. Cependant dans la situation actuelle, si l'on estime qu'au moins



de l'insalubrité

le tiers des eaux usées revient par infiltration à la nappe dont 50000 m³ d'«eaux propres» en sont extraits chaque jour pour l'alimentation de la ville, quelques 10000 m³ d'eaux polluées les remplacent. Ainsi, la nappe se pollue progressivement d'une ampleur qui dépend du pouvoir auto épurateur du milieu. Tant que ce pouvoir reste prédominant, la pollution sera résorbée et l'incidence des eaux usées sur la qualité de la nappe, restera diffuse. Mais, tant que la gestion des eaux usées reste insouciante et à long terme, la pollution finira par s'installer véritablement. Alors qu'actuellement primaire, elle ne se localisera que sur la frange salée de la nappe sous la ville de Nouakchott, sa diffusion, sous l'influence du gradient hydraulique favorable aux écoulements vers l'intérieur des terres, parviendra un jour à la nappe douce. En outre en milieu confiné, les effets de la pollution ne sont pas immédiats et peuvent prendre des années à se manifester. Mais compte tenu de l'inertie des nappes, le retour à la qualité d'origine nécessite plusieurs années ou décennies et peut parfois s'avérer irréversible.

La crainte des effets négatifs

Lorsque nous sommes en présence des eaux usées, des eaux usées «propres», celles que nous cohabitons dans notre quotidien, les eaux de ménage, l'attitude primaire est la méfiance que nous adoptons et la répulsion que nous ressentons. Ces eaux, elles ne nous inspirent pas confiance et confiance ne peut être là, car de l'aspect, à la couleur, à la composition visible, rien n'inspire confiance. Nous sommes en train de penser tacitement aux risques qu'elles présentent pour nous. Pourtant, certains s'en méfient et d'autres pas du tout ! Aux eaux usées «repoussantes», nous ne répondons plus que par la répugnance, à tort ou à raison. C'est plus que raisonnable car elles nous réservent plus que nous ne pouvons imaginer de risques de tout genre. En effet, les eaux usées présentent pour l'environnement humain et physique divers impacts négatifs, des risques intrinsèques et aussi d'autres associés aux devenirs dans les gîtes et leurs évolutions. A Nouakchott, les eaux usées se retrouvent principalement dans les situations suivantes : - le déversement aléatoire des eaux usées domestiques, n'importe où et n'importe comment dans la nature. Ainsi, il n'est pas étonnant de renconter dans chaque coin de la rue de la ville, des eaux de ménage versées par terre et qui constituent dans certains cas des flaques d'eaux nauséabondes où fourmillent mouches, moustiques et insectes de tout bord. Ces eaux usées s'évaporent dans l'atmosphère ou s'infiltrent dans le sous-sol ;

- le stockage dans des fosses ou des bassins de réserve, dans des puits perdus et dans des fosses sceptiques. En l'absence quasi-totale de réseau d'égouts de collecte des eaux usées, l'assainissement individuel (90 %) est une nécessité impérative. En pratique, il revêt plusieurs formes, allant du puits perdu, fosse sceptique, fosse de stockage, fosse sèche, fosse humide, jusqu'à la latrine artisanale, qui sont le recours pour pallier au rejet direct à même le sol. Les eaux stockées dans ces ouvrages sont par la suite vidangées par les camions citerne qui les jettent telles qu'elles dans la nature ou vendues aux maraîchers ou enlevées par les éboueurs traditionnels et rejetées dans des fosses enfouies. Ces ouvrages, s'ils parviennent à réaliser l'assainissement dans les maisons, constituent par excellence les canaux de contamination du sous-sol et de la nappe. Ils polluent suivant deux modes de contamination, par diffusion à travers les terrains et par entraînement dans les écoulements souterrains. Dans le premier cas, une certaine sélectivité peut s'opérer et conduire à une atténuation de la charge polluante, surtout en micro-organismes, partiellement décimés par filtration lors de la diffusion. Dans le deuxième cas, l'ampleur de la pollution est régie par les phénomènes d'écoulements et de transports qui peuvent entraîner les polluants à grande distance. Les effets de ces pollutions ne sont pas immédiats mais perdurent en général. Dans la situation actuelle, on semble ne pas se soucier à l'endroit de Nouakchott du devenir de cette nappe salée et impropre à toute utilisation ;

- l'évacuation dans le réseau urbain. La collecte des eaux usées est infime à inexisteante par rapport à la masse d'eaux usées produites dans la ville. Le réseau actif se trouve dans des conditions de disfonctionnement courant. Le drainage des effluents rencontre toujours des problèmes de débordements dus à des bouchons fréquents dans les canalisations. Les eaux drainées, arrivent à la station d'épuration qui les traitent afin de les rendre adéquates pour une utilisation future, notamment le maraîchage ;

- la stagnation des eaux pluviales sur les voies publiques, les bas-fonds et les espaces libres. Pendant la période d'hivernage et en cas de bonne pluviométrie comme c'est le cas cette année, de fortes accumulations d'eaux pluviales provoquent partout des inondations aléatoires. Ces dernières perturbent sérieusement les activités quotidiennes et la circulation urbaine et finissent par se transformer en de véritables bourbiers. La ville est alors complètement paralysée, asphyxiée et dans un état singulier de vie au ralenti.



Des risques sanitaires importants

Nous pouvons réaliser que ces développements qui indiquent différentes approches de gestions plus ou moins personnalisées des eaux usées, ne garantissent nullement le minimum de sécurité de la population contre leurs incidences négatives et de préservation de la nature contre la dégradation induite par leurs effets. Cet examen des eaux usées, corrélativement à la destination, fait ressortir les effets qu'elles sont susceptibles d'entraîner dans le milieu. Dans l'inventaire des risques, on en identifie plusieurs qui vont des plus immédiats dont les effets et actions sont perceptibles de manière directe aux plus diffus dont les répercussions s'expriment à long terme, en passant par les effets qui s'opèrent de manière progressive. La manipulation, la cohabitation ou le contact de ces eaux, même épuriées par des traitements primaires à tertiaires, présentent toujours des risques sanitaires importants. En effet, même après traitement, les eaux usées peuvent renfermer encore une certaine pollution chimique résiduelle et des colonies d'agents pathogènes, bactéries, virus et autres micro-organismes responsables de diverses maladies.

Rejetées dans la nature ou exposées à l'air libre, les eaux domestiques et annexes forment des foyers de prolifération et de développement de vecteurs de maladies (mouches, moustiques, insectes, etc.). De ce fait, elles peuvent être des relais de transmission d'épidémies de maladies hydriques. Et encore par chance, dans la zone de Nouakchott, les terrains étant à dominante sablonneuse, donc très absorbants et l'évaporation considérable due à l'action d'une intense insolition et à la sécheresse de l'atmosphère, le temps de séjour à l'air libre des eaux domestiques, surtout lorsqu'elles sont

peu denses, peut être relativement faible et les impacts, n'ayant pas suffisamment de temps pour agir, peuvent se trouver souvent minimisés. Cette chance ne se présente malheureusement que pour les eaux usées que nous pouvons définir comme «propres» en raison de leur charge polluante faible et d'un état de décomposition et de putréfaction primaire à moindre. Globalement les eaux usées manifestent toujours un cortège d'incommodités.

Dans le bassin de stockage, les effets des eaux usées peuvent être minimes si l'ouvrage est bien étanche ou être très accentués, plus que pour le rejet à même le sol, lorsque l'ouvrage est à ciel ouvert ou peu hermétique. Dans cette dernière situation, avec le temps, l'accumulation et l'état avancé de décomposition et de putréfaction rendent les eaux usées plus agressives. Les eaux usées dans les puits perdus et homologues manifestent plus des incidences internes sur le milieu physique qu'externes sur le cadre humain, sauf dans les cas où l'ouvrage est détruit ou colmaté par saturation du système de filtration naturelle des terrains du sous-sol. Dans ces cas, il y a débordements externes avec tout ce que cela comporte comme conséquences, analogues à pires de celles des rejets directs. Une situation semblable est observée avec le réseau de collecte lors des déferlements assez fréquents et souvent de grande ampleur sur les voies publiques. Les quartiers concernés se trouvent dans des conditions d'insalubrité excessive qui se caractérisent par des odeurs nauséabondes et par la prolifération de vecteurs de maladies, mouches, moustiques, etc.. Les personnes qui vivent ou exercent aux environs des débordements et qui cohabitent pendant plusieurs jours avec les eaux usées, peuvent développer des insuffisances, des infes-

tions et des maladies provoquées par leurs incidences négatives. Pour les eaux pluviales, nous retrouvons des incidences similaires à ceux des débordements externes. D'autre part, du fait de leur longue stagnation en état de contamination avancée avec une charge polluante qui ne fait qu'augmenter de jour en jour, ces eaux deviennent encore plus agressives.

Agir tout de suite et maintenant

Au stade actuel, il devient urgent de mettre en route la solution qui semble aujourd'hui la plus adéquate et la plus appropriée pour l'assainissement liquide à Nouakchott : le réseau urbain des eaux usées et leurs traitements. En pratique, l'ampleur des travaux à réaliser à cette fin, étant grande, la durée nécessaire à la mise en place des infrastructures, sera longue à l'échelle de plusieurs années voire des dizaines d'années. Entre temps, aucune solution de rechange ne pourrait assurer le substitut et la situation déjà alarmante aura largement empiré. Ceci en sera d'autant qu'avec l'avènement de l'autosuffisance en eau qu'apporte «la desserte en eau potable par le fleuve, le projet Aftout El Sahéli», la production des eaux usées sera encore davantage accrue car les habitudes d'utilisation d'eau vont accuser le coup. Si jusqu'alors, la nature et les moyens de recours primaire nous ont aidé à contenir ces eaux, naturellement incommodes, difficilement cohabitables, il ne pourra pas en être éternellement ainsi, surtout si les quantités de ces eaux deviennent de plus en plus débordantes ! Il est donc urgent d'agir et nous devons agir. Le temps ne peut plus nous donner plus de temps.

Bakari Mohamed SEMEGA
Professeur de Chimie et d'Hydro-chimie
Université de Nouakchott,

Hygiène de vie

Faut-il craindre les nitrates (et les nitrites) ?

Nitrate... le mot évoque les plus horribles excès de l'agriculture intensive. Cette agriculture qui scie la branche sur laquelle elle est assise, en détruisant la nature même qui lui permet d'exister ! Mais savons-nous réellement ce que sont les nitrates et les nitrites, qui ont si mauvaise réputation, et dont nos viandes et charcuteries sont imbibées ?

« Euh, j'sauré pas trop dire... j'sais que c'est pas bon pour la nature... Mais chsé pas vraiment ce kcé... » Normal. Car les médias qui affolent les populations sur les nitrates se gardent bien de donner des informations utiles. Des fois que ça fasse réfléchir... ça pourrait être dangereux.

N comme Azote

Si vous vous rappelez vos cours de chimie au lycée, vous savez que l'élément azote est désigné par la lettre N dans le tableau de classification des éléments.

Cela ne paraît pas logique, sauf que les Anglais et les Allemands parlent de « nitrogen » pour désigner l'azote. Le mot nitrate vient de nitrage, parce que la molécule de nitrate contient un atome d'azote. Loin d'être l'ennemi de la nature, l'azote est partout là où il y a de la vie : dans les plantes et la viande que vous mangez, et dans votre corps même, où il représente 3 % de votre masse. L'essentiel de l'air qui nous entoure (78 %) est fait d'azote.

Et pour que nous soyons tous parfaitement au point sur le sujet, allons encore plus loin. Je vous donne la formule chimique du nitrate, puis celle du nitrite :

Le nitrate est formé de 1 atome d'azote, lié à 3 atomes d'oxygène. Formule chimique : NO₃.

Le nitrite est formé de 1 atome d'azote avec 2 atomes d'oxygène. Formule chimique : NO₂.

Autrement dit, le nitrite est comme le nitrate, mais avec 1 atome d'oxygène en moins.

Donc les Nitr-a-tes ont 3 atomes d'oxygène, tandis que les Nitr-i-tes ont 2 atomes d'oxygène.

Alors, les nitrates et les nitrites sont-ils vraiment dangereux pour la santé ?

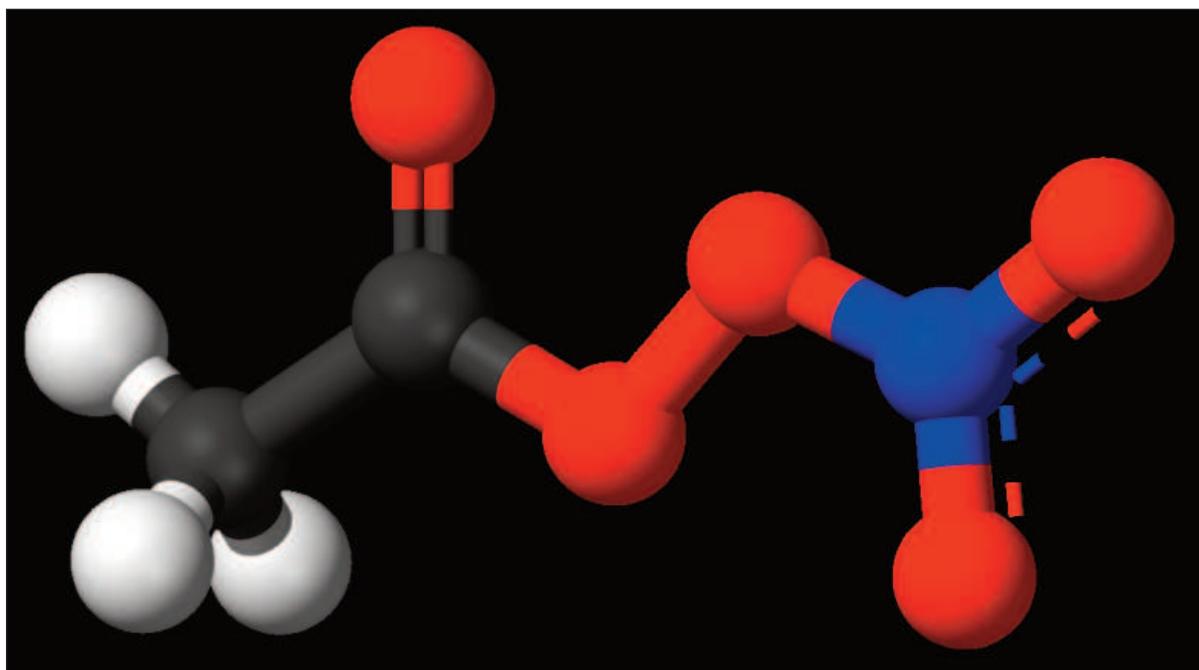
La vérité sur les nitrates

Scoop : si les fermiers mettent du fumier dans leurs champs, c'est parce que le fumier est riche en nitrates, et que cela fait pousser les plantes. Et si ça fait pousser les plantes, c'est parce que les nitrates sont bons – et même nécessaires – pour les plantes !

Cela veut dire que les nitrates ne sont pas forcément uniquement mauvais pour la nature, puisqu'ils aident les plantes à pousser.

« Oui, mais les nitrates tuent les poissons !! »

Les nitrates ont mauvaise réputation car ils « tuent les poissons » lorsqu'ils sont en trop forte concentration dans l'eau. Mais il faut bien



comprendre pourquoi.

Lorsque les agriculteurs mettent du fumier dans leurs champs (pour faire pousser les plantes) et que les eaux de pluie emportent les nitrates vers les rivières, par ruissellement, cela fait pousser les algues beaucoup plus vite dans les estuaires, là où les nitrates se concentrent.

Or les algues ont besoin d'oxygène pour vivre. Lorsqu'elles se développent trop, elles provoquent une situation d'anoxie (absence d'oxygène) dans l'eau : les poissons meurent parce qu'ils ne peuvent plus respirer. Les algues ont tout pris ! Mais ce ne sont pas les nitrates eux-mêmes qui tuent les poissons. Les nitrates ne sont pas un poison. Selon un avis rendu en 1990 par le « Comité scientifique de l'alimentation humaine sur les nitrates et les nitrites » de la Commission des Communautés européennes

« Le nitrate en soi

a une toxicité aiguë très faible

Les bienfaits des nitrates pour la santé humaine : les adultes, et les enfants de plus d'un an, n'auraient rien à craindre des nitrates.

L'étude qui, à l'origine, avait fait un lien entre nitrates et cancer et créé une psychose à ce sujet a été discredited. Les revues majeures de littérature scientifique n'ont trouvé aucun lien entre les nitrates, les nitrites et le cancer chez les êtres humains, ni aucun signe qu'ils pourraient être cancérogènes. De plus, la recherche récente indique que les nitrates et les nitrites seraient non seulement inoffensifs, mais pourraient même être bénéfiques, en particulier pour le système immunitaire et le cœur.

En revanche, ils pourraient améliorer les performances physiques, surtout dans les sports d'endurance. Les betteraves rouges et le jus de betterave rouge sont souvent utilisés par les sportifs dans ce but. Ils ont en effet une très haute teneur en nitrates. L'explication serait que les nitrates augmentent l'efficacité des mitochondries, les éléments cellulaires qui produisent de l'énergie.

Certaines études ont montré que les betteraves réduisent les besoins d'oxygène de 5,4 %, augmentent la

capacité de sprint de 4 %, et augmentent la durée d'effort intense de 15 %.

Mais venons-en au suspect principal : les nitrites.**L'origine des nitrites**

Le nitrate de potassium, aussi appelé salpêtre (qui vient de sal et petra, les mots latins qui veulent dire « sel » et « pierre »), est traditionnellement utilisé pour conserver les viandes, comme le sel.

Mais en 1900, des scientifiques se sont aperçus que les vertus du salpêtre pour la conservation venaient de certains micro-organismes qui transforment les nitrates en nitrites. Cela permit de remplacer le salpêtre comme agent de conservation par de toutes petites doses de nitrites. C'est la raison pour laquelle vous pouvez aujourd'hui acheter votre viande fraîche au supermarché, alors que vos arrière-grand-parents ne la trouvaient que salée (quand la bête ne venait pas d'être abattue).

Avez-vous déjà découpé une bête au couteau ?

Les bouchers ajoutent des nitrites sur leurs viandes, ainsi que dans leurs charcuteries qui, sans cela, seraient brunes ou grises, et non pas du beau rouge brillant qui attire l'œil... et le client.

Si vous avez déjà découpé vous-même une bête au couteau, vous savez qu'il ne faut que quelques minutes pour que la viande fraîche perde sa belle couleur. Exactement comme une blessure que vous vous faites : la chair réagit, s'oxyde, le sang coagule, la viande se rétracte. Ces magnifiques entrecôtes ou rumsteak rouge vif que vous trouvez sous emballage ont dû subir un traitement pour conserver une telle couleur, c'est forcé.

Mais si vous pensez pouvoir éviter les nitrates et les nitrites en achetant des aliments garantis sans nitrates ni nitrites, ne vous laissez pas embobiner. Les produits « sans nitrites » qui utilisent des conservateurs « naturels » utilisent en fait exactement les mêmes sources, à savoir du sel au céleri ou à la bet-

terave, riches en... nitrites, naturellement. D'ailleurs, ce n'est vraiment pas un problème car les nitrites ont l'avantage d'être : d'excellents antioxydants, ce qui permet de préserver la saveur de la viande et empêcher qu'elle prenne un « goût de vieux » désagréable.

Les nitrites détruisent également de nombreux pathogènes, dont le Clostridium botulinum, la bactérie qui donne le botulisme, une maladie rare mais mortelle. Botulus vient du latin « saucisse », parce que c'est en observant un lien entre la consommation de saucisses (sans nitrites) et la maladie que des médecins allemands l'ont découverte à la fin du XVIII^e siècle. En Allemagne, le botulisme s'appelle d'ailleurs Wurstvergiftung, autrement dit « empoisonnement à la saucisse ».

Les nitrites sont-ils dangereux ?

Les nitrites ont encore plus mauvaise réputation que les nitrates.

Pourtant, 70 % à 90 % de notre exposition aux nitrites provient des nitrites fabriqués par notre corps lui-même, dans notre salive. Concernant les sources alimentaires de nitrites, ce sont les légumes qui sont naturellement de loin les premiers contributeurs, représentant en moyenne 93 %. Aussi étonnant que cela puisse paraître, une portion d'épinards, deux portions de laitue et quatre portions de céleri ou de betterave contiennent plus de nitrites que 467 saucisses. Et votre propre salive contient plus de nitrites que l'ensemble de ces aliments combinés !

Pas d'accumulation des nitrates et nitrites dans le corps humain. Il est important de comprendre que ni les nitrates, ni les nitrites ne s'accumulent dans le corps. Tout nitrate qui n'est pas utilisé pour produire des enzymes salivaires ou excreté dans les urines disparaît du flux sanguin en moins de cinq minutes.

Mieux encore, lorsqu'une molécule de nitrite perd un atome d'oxygène, elle se transforme en oxyde nitrique, une molécule importante. L'oxyde nitrique (NO) est un gaz à multiples fonctions dans l'organisme. Il circule le long des parois

des artères et provoque la détente des cellules musculaires, ce qui réduit l'hypertension. En effet, lorsque ces cellules se relâchent, le canal sanguin s'élargit et la pression sanguine diminue. On parle d'effet vasodilatateur (dilate les veines). L'oxyde nitrique prévient l'angine de poitrine, cette douleur qui se produit dans le cœur lorsque le muscle manque d'oxygène du fait d'un trop faible flux sanguin. C'est de cette façon que fonctionne le célèbre médicament « trinitrine ». Il apporte à l'organisme une source de nitrate, lequel est rapidement transformé en oxyde nitrique et dilate les vaisseaux sanguins. Il semble que les nitrates soient relativement inertes, jusqu'à ce qu'ils soient transformés en nitrites par les bactéries de la bouche ou les enzymes dans le corps.

Cuisson haute température : attention aux nitrosamines

Le problème des nitrites apparaît lorsque, au lieu de se transformer en oxyde nitrique, ceux-ci forment des nitrosamines. Ce dangereux phénomène se produit lors des cuissages à haute température, en présence d'acides aminés. Il existe de nombreuses formes différentes de nitrosamines, et la plupart sont de puissants cancérogènes. Ils sont parmi les principaux cancérogènes de la fumée de tabac, par exemple. Dans la mesure où les viandes grillées, saucisses, bacon et autres tendent à contenir beaucoup de nitrite de sodium et qu'elles sont riches en protéines (la source des acides aminés), les exposer à de hautes températures provoque les conditions idéales pour la formation de nitrosamine.

Des nitrosamines peuvent aussi se former dans le milieu acide de l'estomac.

C'est un problème bien connu dans l'industrie agro-alimentaire, qui doit respecter des limites dans l'usage des nitrites. Elle doit aussi ajouter de la vitamine C (acide ascorbique), qui inhibe la formation de nitrosamines. Il n'y a pas de recette miracle pour éviter les nitrosamines dans votre alimentation : évitez de cuire vos viandes à haute température, et plus encore de les faire frire.

À savoir sur les nitrites : la maladie du bébé bleu

Si nitrates et nitrites sont bien tolérés par l'enfant et l'adulte, il n'en va pas de même pour les petits bébés. En dessous d'un an, une forte exposition aux nitrites peut leur provoquer une maladie appelée méthémoglobinémie (maladie du bébé bleu). C'est la raison pour laquelle la teneur en nitrates de l'eau courante est étroitement surveillée. Toutefois, la méthémoglobinémie se soigne facilement grâce à une injection de bleu de méthylène, qui transforme la méthémoglobin en hémoglobine.

*Sidi Moustapha Ould BELALI
bellalisidi@yahoo.fr source*

ANNONCES

Autorités de Régulation des Marchés Publics
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR
LE RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Général de Formation PGF (2012- 2014), l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) lance un appel à candidature pour le recrutement d'un consultant individuel qui sera chargé d'animer des sessions de formation portant sur « les procédures de passation des marchés publics des bailleurs de fonds ».

Les consultants individuels spécialisés dans la formation des marchés publics sont invités à manifester leur intérêt. Chaque consultant candidat doit soumettre un dossier faisant ressortir entre autres ses qualifications académiques et son expérience générale et spécifique dans les domaines de la formation en passation des marchés publics.

L'évaluation des dossiers de candidature sera faite sur la base des critères suivants:

1. Références académiques ;
2. Expérience générale en formation dans le domaine de la passation des marchés publics ;
3. Expérience spécifique en formation dans le domaine des procédures de passation des marchés publics des bailleurs de fonds ;

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous pli fermé à l'adresse suivante : ARMP, BP : 4424 ou par e-mail aux adresses suivantes : aste-bakh01@gmail.com et dlemine1@yahoo.fr, au plus tard le 13 Novembre 2014 à 16 heures TU, et porter expressément la mention «Dossier de candidature pour l'animation des sessions de formation sur les procédures de passation des marchés publics des Bailleurs de fonds ».

Les TDR relatifs à cet appel à candidature sont téléchargeables à partir du site de l'ARMP, www.armr.mr, ou remis directement sur simple demande adressée au Directeur de la Formation et des Appuis Techniques de l'ARMP.

Les consultants, qui souhaitent obtenir des informations complémentaires, peuvent s'adresser aussi à la Direction de la Formation et des Appuis Techniques de l'ARMP.

Abou Moussa DIALLO

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE - DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT
Projet Eau Potable et Assainissement dans cinq wilayas de Mauritanie
Avis d'Appel d'Offres National

Date: (Date de publication de l'AAO)

Nom du Projet: Projet Eau Potable et Assainissement dans cinq wilayas de Mauritanie

AAO N°: 04/CPMSSBIE/DH/2014

1. La République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement et de la Commission Européenne pour financer le coût du "Projet Eau Potable et Assainissement dans Cinq Wilayas de Mauritanie", dont la mise en œuvre a été confiée au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent Marché.

2. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement sollicite des Offres sous pli fermé la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture de :

3 (trois) véhicules Pick-up double cabine, 4X4, 4 cylindres, pour une durée de livraison maximum de 30 jours à compter de la notification du marché.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction de l'Hydraulique du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres, du lundi au jeudi de 09H00 à 16H00 et le vendredi de 09H à 12H.

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Direction de l'Hydraulique

BP : 4913 Nouakchott-

Téléphone: (222) 45257140 - Fax: 45251402

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en Français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable au Trésor Public exclusivement, de vingt mille (20 000) Ouguiyas.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Fournitures de l'Agence Française de Développement.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse suivante:

Commission de Passation des Marchés des Secteurs des Services de Base et Industries Extractives (CPMSSBIE), Rue 23-015, Zone Résidentielle D, lot n°14 Ksar-Nouakchott-Mauritanie, E-mail: cpmssbie@gmail.com au plus tard le : 08/12/2014 à 12h00 mn (heure locale). Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre, pour un montant d'un million (1million).

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent dans les bureaux de la Commission des Marchés des Secteurs des Services de Base et Industries Extractives susmentionnée à 12H15 le 08/12/2014.

8. Les exigences en matière de qualifications sont: Capacité financière, Capacité technique et expérience. Voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

Le Directeur de l'Hydraulique
Mohamed El Moctar MOHAMED TALEB

SOCIETE MAURITANIENNE DE L'ELECTRICITE

Avis aux clients

Après avoir constaté que certaines personnes indélicates, se faisant passer pour des agents de la Somelec, parviennent à soutirer des montants à des clients en contrepartie de prétendus services, sous la menace de l'interruption du courant ou tout autre prétexte, la Somelec met en garde son aimable clientèle contre ce genre d'escroqueries.

Elle leur rappelle qu'elle ne reconnaît que les paiements effectués auprès de ses guichets et contre un reçu en bonne et due forme.

En outre, les abonnés doivent s'enquérir de l'identité des agents qui se présentent à eux en s'assurant qu'ils utilisent des véhicules de la SOMELEC, qu'ils sont munis d'un titre d'intervention et dotés d'un badge SOMELEC portant leurs nom et matricule, éléments d'identification dont ils peuvent prendre note à toute fin utile.

Par ailleurs, les abonnés qui font appel aux services de prestataires agissant de façon irrégulière pour intervenir sur le réseau de distribution d'électricité, outre les risques qu'ils prennent ainsi pour leur sécurité et celle des autres, s'exposent aux dispositions pénales relatives à la complicité et à la connivence avec les auteurs d'usurpation de fonction.

La Direction Générale

DEPISTAGE DU VIH/SIDA

Où dois-je me rendre ?

- Au Centre National d'Hygiène (CNH)/Centre de Dépistage Volontaire et Anonyme (CDVA)
- Au CNTS (Centre National de Transfusion Sanguine)
- Au Centre de Kiffa
- A l'Hôpital militaire de Nouakchott.
- Au Centre médical Alpha de Sebkha sis cinéma Saada.

D'autres centres seront ouverts dans les capitales régionales.

Les analyses du dépistage du VIH sont **gratuites et confidentielles**, vos résultats ne seront connus que par vous.

ANNONCES**MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ÉNERGIE ET DES MINES****SOCIÉTÉ MAURITANIENNE D'ÉLECTRICITÉ (SOMELEC)
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SYSTÈME NATIONAL DE TRANSPORT**

Projet de construction d'une ligne 225 kV entre les villes de Nouakchott (en Mauritanie) et Tobène (au Sénégal) et des postes associés

Appel à manifestations d'intérêt n°02/2014 pour le recrutement d'un consultant chargé du contrôle, de la coordination et de la supervision des travaux

1.Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement d'unités de production fonctionnant au gaz en Mauritanie pour une capacité pouvant atteindre 700 MW, la construction d'une ligne 225 kV de 422 km qui pourra transiter une puissance de 150 à 200 MW permettra notamment de développer les échanges d'énergie électrique entre la Mauritanie et le Sénégal et de renforcer le fonctionnement du réseau de transport de l'OMVS.

A cet effet, les Gouvernements Mauritanien et Sénégalais ont sollicité un concours financier auprès du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (EU-A ITF) de l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Islamique de Développement (BID) en vue de financer la construction d'une ligne 225 kV entre la Mauritanie et le Sénégal. Le Gouvernement Mauritanien se propose d'utiliser une partie des fonds de l'UE-A ITF pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent Marché.

2.Le projet comporte les ouvrages suivants :

2.1. les ouvrages côté Mauritanien

- Composante 1 : ligne 225 kV Nouakchott-Keur Pèr en passant par Béni Nadji d'une longueur d'environ 205 km.
- Composante 2 : Postes
- Poste de Nouakchott Nord : installation de deux nouvelles travées ligne 225 kV dans le poste existant ;
- Poste de Keur Macène (Béni Nadji) : construction d'un nouveau poste 225/90 kV.

2.2. les ouvrages côté Sénégalais

- Composante 1 : ligne 225 kV Keur Pèr-Tobène en passant par Saint Louis d'une longueur d'environ 218 km.
- Composante 2 : Postes
- Poste de Saint Louis : construction d'un nouveau poste 225/30 kV
- Poste de Tobène : extension du poste existant à travers la prolongation du double jeu de barres existant et l'ajout de deux nouvelles travées ligne/câble 225 kV

Les travaux seront divisés en trois lots, faisant chacun l'objet d'un appel d'offres différent.

3.Les services d'ingénierie, objet du présent appel à manifestations d'intérêt, portent sur :

3.1.la surveillance et le contrôle des trois marchés de travaux de réalisation clés en mains d'une ligne 225 kV entre la Mauritanie (Nouakchott) et le Sénégal (Tobène) et des postes associés,

3.2.l'élaboration des Plans d'indemnisation et de réinstallation (PIR), y compris l'information et la consultation des parties prenantes, en conformité avec les principes du cadre de politique de réinstallation (CPR) et en coordination étroite avec les entreprises de travaux en phase de piquetage et de finalisation du tracé ;

3.3.le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et des PIR.

La durée prévisionnelle de la mission est de 26 mois.

4.Par le présent avis, la Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC), société de droit public mauritanien, sise 47, Avenue de l'Indépendance à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, agissant en tant que Maître d'Ouvrage invite les consultants ou groupements de consultants ayant une réputation internationale et possédant l'expérience requise en matière de contrôle, de coordination et de surveillance des travaux de réalisation de lignes et postes électriques à présenter leur candidature pour la réalisation des prestations décrites au point 3. Les références minimales requises pour la pré qualification sont les suivantes :

4.1.Références générales : avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins trois contrats d'études et/ou de supervision de travaux dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution d'électricité d'une valeur nominale unitaire d'au moins un million d'Euros (1 000 000 Euros).

4.2. Références spécifiques :

4.2.1.avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins deux contrats d'étude portant sur des projets de ligne électrique. Chacun de ces projets doit porter sur une ligne électrique d'une tension minimale de 225 kV ;

4.2.2.avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins deux contrats d'étude portant sur des projets de construction de postes électriques d'une tension minimale de 225 kV;

4.2.3.avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins deux contrats de supervision et de contrôle portant sur des projets de construction de lignes haute tension (tension supérieure ou égale à 225 kV) et de postes électriques.

4.2.4.avoir, au cours des cinq dernières années, élaboré et mis en œuvre au moins un plan d'indemnisation et de ré-installation de manière satisfaisante en conformité avec des standards internationaux ;

4.3.Références financières : avoir réalisé, au cours des trois dernières années, un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins trois millions d'Euros (3 000 000 Euros)

5.Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point 6 ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre les éléments suivants :

5.1.Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du mandataire commun du groupement de Consultants et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du chef de file du groupement sera considérée comme étant celle du groupement ;

5.2.Les qualifications techniques, l'expérience en rapport avec les prestations demandées et les références concernant des marchés analogues exécutés par le candidat. Ces références, obligatoirement étayées par des attestations des bénéficiaires, doivent notamment porter sur l'expérience générale, l'expérience spécifique et toute autre référence pertinente qui démontrent que le candidat possède les capacités techniques pour exécuter les prestations requises avec indication de la nature du projet, du bénéficiaire, de sa période de réalisation, du volume des prestations confiées au candidat ;

5.3.La situation des effectifs et des qualifications du personnel pour apprécier que le candidat possède les ressources humaines qualifiées nécessaires à la réalisation des prestations ;

5.4.La description des outils et matériels dont le candidat dispose pour exécuter les prestations ;

5.5.Les références financières qui permettent d'apprecier la capacité financière du candidat à exécuter les prestations (Chiffres d'Affaires réalisés au cours des trois dernières années, bilans certifiés des trois derniers exercices, attestation de non faillite et de non poursuite judiciaire et extrait de registre de Commerce)

Seules les références et informations authentifiées seront

prises en compte.

6.En cas de groupement de consultants, il y aura lieu d'indiquer le statut de ce groupement. Le groupement doit être conjoint et solidaire. Les conditions à remplir par le mandataire commun et par chacun des membres du groupement sont indiquées ci –après :

6.1.le groupement de consultants, pris collectivement, doit satisfaire aux références minimales fixées au point 4 ci-avant, les références correspondant à chacun des membres du groupement étant pour cela additionnées afin d'obtenir les capacités totales du groupement.

6.2.chacun des membres du groupement doit présenter les documents demandés au point 5 ci-avant en dehors de la lettre de candidature (point 5.1) pour laquelle une seule signée du mandataire commun du groupement est suffisante.

6.3.un des membres du groupement doit être désigné comme mandataire commun. Il devra joindre au dossier de candidature les pouvoirs l'habilitant à engager le groupement.

7.À titre indicatif, la SOMELEC entend dresser une liste restreinte de six candidats, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera le Dossier d'Appel d'Offres pour la réalisation des services requis. Ainsi, l'atteinte des seuils mentionnés supra ne vaut pas inscription automatique sur la liste restreinte.

8.Les dossiers de candidature, rédigés en langue française (seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte pour l'évaluation) et établis en quatre exemplaires dont un original, doivent être adressés par courrier ou déposées au plus tard le 18/11/2014 à 12h 00 TU à l'adresse suivante:

Monsieur le Directeur Général de la SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
BP 355 Nouakchott
République Islamique de Mauritanie
Et porter la mention :

« Avis international à manifestation d'intérêt n°02/2014 pour le recrutement d'un Consultant chargé du contrôle, de la coordination et de la supervision des travaux du projet de construction d'une ligne 225 kV entre la Mauritanie (Nouakchott) et le Sénégal (Tobène) et des postes associés»

9.Pour toute demande d'éclaircissement relative au présent avis et pour faire obligatoirement part de leur intention de déposer un dossier, les candidats intéressés doivent adresser à la Somelec les courriers par email, télécopie et courrier postal à l'adresse indiquée ci-dessous

Monsieur le Directeur Général de la SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
BP 355 Nouakchott
République Islamique de Mauritanie
Télécopie : 00 222 45 25 39 95
Courriel : lignehtrmrn@somelec.mr

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
DES MARCHES D'INVESTISSEMENTS**

Ahmed Salem Ould EL ARBI

ANNONCES
**AGENCE DE PROMOTION
DE L'ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES**


AVIS D'APPEL D'OFFRES

Objet du marché

L'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services invite, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'accès universel, les entreprises à prendre part au présent appel d'offres pour la réalisation d'infrastructures d'électricité sur l'Axe Boghé - Aleg dans la Wilaya du Brakna.

L'ensemble des travaux est synthétisé dans le Tableau ci dessous:

EQUIPEMENT	QUANTITE
TRANSFORMATEUR ELEVATEUR 15/33 KV	1
LIGNE HTA 33 KV - 54,6 mm ²	50 KM
TRANSFORMATEUR ABAISSEUR H61 - 33/0,4 KV 100KVA	1
IACM	1

Le financement

Le financement des travaux est assuré par le Gouvernement Mauritanien et l'Union Européenne dans le cadre du programme de la Facilité Energie dans les pays ACP (FE-ACP- UE).

L'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services est chargée de la mise en œuvre de ce programme.

Type d'appel d'offre

Le présent Appel d'Offres es ouvert à égalité de conditions aux entre-

prises de droit mauritanien et aux entre prises issues des pays Afrique-Caraïbes- Pacifique ou établies dans l'un des États membres de l'Union européenne.

La qualification des candidats:

Toutes les entreprises de droit mauritanien et les entreprises issues des pays Afrique- Caraïbes- Pacifique ou établies dans l'un des États membres de l'Union européenne et jouissant de capacités juridiques, techni-

résilié avec l'Agence au cours de la dernière année n'est pas autorisée à soumissionner.

Le lieu de consultation de l' appel d'offres

Les soumissionnaires Intéressé s à concourir peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres sur le site de l'agence (www.acces.mr). l'examiner et obtenir des informations supplémentaires à la Direction de l'Energie de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services.

La validité des offres

Les offres devront être valides pour une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt de celles-ci et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de 3 000 000 UM (Trois Million d'Ouguiyas) ainsi que du quitus d'achat du DAO.

NB : Toute offre, qui ne présentera pas de garantie de soumission valide et conforme au modèle joint en annexe du DAO, sera rejetée et non évaluée.

Les conditions d'acquisition et de dépôt des offres

Le dossier d'Appel d'Offres eut être acheté, pendant les heures ouvrables au siège de l'Agence, contre le paie-

ment d'un montant non remboursable de 100 000 UM, à partir du Lundi 27/10/ 2014.

Le paiement de ce montant se fera uniquement par chèque certifié émis par l'entreprise soumissionnaire, au nom de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services (APAUS).

Les enveloppes extérieures doivent obligatoirement porter le titre de l'Appel d'Offres: «pour la réalisatio d'infrastructures d'électricité sur l'Axe Boghé - Aleg dans la Wilaya du Brakna».

Le lieu, la date et les heures limite de dépôts et d'ouverture des offres

Ces offres devront être déposées au plus tard le Jeudi 20/11/2014 à 12 h au secrétariat du Directeur Général. L'ouverture des offres se fera en séance publique de la Commission des Marchés de l'APAUS, le Jeudi 20/11/2014 à 12 h 15 mn GMT, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, à la salle de réunion du siège de l'Agence.

**Le Directeur Général
Sidi Mohamed Ould Maad**

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTÈRE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Projet de Mise en place du Centre National de Conduite

1.Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement du Fonds Arabe de Développement Economique et Social et du Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) et se propose d'en utiliser une partie pour couvrir les coûts des prestations et travaux du projet de Mise en place du Centre National de Conduite, objet du présent appel d'offres.

2.La Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC), société nationale à capitaux publics de droit mauritanien dont le siège social est sis 47, Avenue de l'Indépendance à Nouakchott, lance un appel d'offres international ouvert pour la réalisation « clés en mains » du projet de Mise en place du Centre National de Conduite.

3.Par le présent avis, la commission des marchés d'investissements de la SOMELEC invite les entreprises et groupements d'entreprises éligibles aux financements du Fonds Arabe de Développement Economique et du Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) et ayant les qualifications requises à soumettre leurs offres techniques et financières en vue de l'exécution des prestations et travaux projet de Mise en place du Centre National de Conduite.

4.Les candidats intéressés par le présent avis d'appel d'offres et répondant aux critères d'éligibilité définis dans les « Instructions aux Soumissionnaires », peuvent obtenir des éclaircissements et des informations complémentaires auprès de :

Monsieur le Directeur Général de la SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
BP 355 – Nouakchott
République Islamique de Mauritanie
Email : projetdevreseauxnktt@somelec.mr
Télécopie : + (222) 45 25 39 95

5.Les candidats intéressés par le présent avis d'appel d'offres et répondant aux critères d'éligibilité, peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres en langue française en formulant une demande écrite soit auprès de la SOMELEC à l'adresse indiquée au point 4 ci-dessus, soit auprès du consultant à l'adresse ci-après :

Fichtner
Sarweystrasse 3 • 70191 Stuttgart
Boîte postale 10 14 54 • 70013 Stuttgart

Allemagne

E-mail : Amine.Elhaouaji@fichtner.de

Télécopie :

+49 711 8995-459

Et ce contre un paiement non remboursable par virement bancaire de 2000 Euros ou 800.000 ouguiyas (MRO).

Seules les offres accompagnées d'un reçu d'acquittement de ce montant seront évaluées. Les entreprises intéressées par le projet peuvent également consulter gratuitement le dossier aux adresses mentionnées plus haut.

6.Les soumissions doivent être rédigées en langue française et établies conformément au dossier d'appel d'offres et devront parvenir au plus tard le lundi 01 décembre 2014 à 10h00 TU à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission des marchés d'investissements
SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
B.P.355
Nouakchott (Mauritanie)

Les plis seront ouverts le même jour à 10h00 TU à la même adresse en séance publique de la commission des marchés d'investissements et en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

7.Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de trois cent mille Dollars Américains (300 000US\$) ayant une validité de 208 jours à compter de l'ouverture des plis.

8.Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 180 jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

Le Président de la commission des marchés d'investissements
Ahmed Salem OULD EL ARBI

Football/Championnat national D1- 3ème Journée: Armée-Asc Police à l'Oco en 1ère heure



Le championnat national de football de première division, saison sportive 2014-2015, qui a débuté le 25 octobre dernier se joue, ce week-end pour le compte de la 3ème journée de la phase aller.

Samedi 8 novembre

C'est ainsi qu'à l'Office du Complexe Olympique, en première heure, l'Asc Armée recevra l'Asc Police coachée par Pape Sarr. En 2ème journée, les protégés de Diaby Fall ont battu l'ADK Moderne de Kaédi à domicile sur le score de 3 buts à 1. De même, l'Asc Police s'est imposée face à l'Itihad Sélibaby à l'Office du Complexe Olympique en 2ème heure sur la note de 3 buts à 1. C'était un match plaisant grâce à la prestation des deux équipes. Sur le plan technique, les formations avaient du talent. A l'issue des deux journées, l'Asc Armée est en tête du classement provisoire de la 2ème journée avec 6 points ; elle est suivie de l'Asc Snim et de l'Asac Concorde qui ont chacune 6 points. Mieux, l'Asc Armée aligne le meilleur buteur du

championnat, à l'issue de la 2ème journée. Il s'agit de Pierre Mendy avec 2 réalisations.

En 2ème heure à l'Office du Complexe Olympique, l'Asac Concorde sera aux prises avec l'Asc Tidjikja. On rappelle que l'Asc Tidjikja avait fait match nul en première journée et perdu en deuxième journée face à l'Asc Snim de Nouadhibou. Aussi n'a-t-elle qu'un point en deux matchs. Les Ksarois seront en déplacement à Nouadhibou où ils seront reçus par l'Asc Snim, en 2ème heure. Les miniers de Nouadhibou se sont débarrassés de l'Asc Tidjikja, la semaine dernière à l'OCO par 1 but à 0. Mais ce but est inscrit après beaucoup de difficultés, chez les miniers, dont l'attaque n'était pas assez percutante. Le public s'attendait à un match beaucoup plus engagé.

Au stade Ramdane de Rosso, le FC Guemel aura à protéger ses filets de l'Itihad Assaba, en 2ème heure.

Notons que le FC Guemel de Rosso est 7ème au classement provisoire de

la 2ème journée avec 3 points. L'Asc Kédia de Zouérat sera en déplacement pour la capitale du Guidimagh. Elle sera l'hôte de l'Itihad Sélibaby. L'Itihad Sélibaby est une jeune équipe qui peut bien surprendre son adversaire. Elle aligne des individualités sur lesquelles l'on peut compter.

Dimanche 9 novembre

A l'Office du Complexe Olympique, en 1ère heure, le FC Tevragh-Zéina sera opposé à l'ADK Moderne de Kaédi. Les deux futurs protagonistes ont chacun 3 points, à l'issue de la 2ème journée.

En 2ème heure, l'Asc Zem-Zem sera confrontée au FC Nouadhibou, champion en titre. Le club orange a perdu en première journée face au FC Guemel sur le score de 1 but à 0. En 2ème journée, il a fait match nul avec Itihad Assaba. Il est temps que le club se réveille et signe son entrée en saison en colmatant les brèches.

Sidi-Brahim

Espagne

Au Real Madrid, tous les voyants sont au vert

Le Real Madrid a reverdi avec l'automne: après un début de saison en demi-teinte, le champion d'Europe a retrouvé de belles couleurs depuis mi-septembre, devenant leader de la Liga et décrochant mardi son billet pour les huitièmes de la Ligue des champions.

Depuis un mois et demi, tout semble sourire au club madrilène. Oubliés, les deux revers lors des trois premières journées de championnat. Oubliée, la défaite en Supercoupe d'Espagne contre l'Atletico Madrid (1-1, 1-0). "Je suis heureux de la manière dont l'équipe joue, dont elle prépare les matches et dont elle se motive", a résumé l'entraîneur Carlo Ancelotti, dont les troupes viennent d'enchaîner 12 victoires toutes compétitions confondues.

Le bilan comptable, lui, est excellent. Les Madrilènes sont leaders en Liga avec un point d'avance sur Valence ; bien lancés en Coupe du Roi après un succès 4-1 en 16e de finale aller contre Cornella (3e division) ;

et déjà qualifiés pour les 8e de la C1 à deux matches de la fin de la phase de poules.

L'une des grandes réussites d'Ancelotti est d'avoir intégré sans dommage les recrues estivales pour compenser les départs de titulaires comme Xabi Alonso (Bayern Munich) et Angel Di María (Manchester United). Depuis son arrivée de Munich, l'Allemand Toni Kroos est une impeccable sentinelle de l'entrejeu et n'hésite pas à se sacrifier pour le collectif malgré son récent statut de champion du monde. L'attaquant du Real Madrid, le Portugais Cristiano Ronaldo, se défait du défenseur de Liverpool ...

Le Colombien James Rodriguez, meilleur buteur du Mondial-2014, semble également déjà chez lui. Même s'il a dû lui aussi accepter un poste de milieu de terrain plus reculé, l'ancien Monégasque sait rester décisif (6 buts, 5 passes). Quant au gardien costaricien Keylor Navas et à l'attaquant mexicain "Chicharito" Hernandez, ils sont remplacants mais répondent présents quand on fait appel à eux.

Il est clair que son jeu impressionne: Cristiano Ronaldo a inscrit 22 buts en 16 rencontres cette saison, Karim Benzema est dans la forme de sa vie, James et Isco travaillent, combinent et régalent...

La capacité à bien jouer avec le ballon marque un progrès par rapport aux années José Mourinho, où la contre-attaque était l'arme favorite du Real.

"L'équipe vit sa meilleure période et nous allons continuer à prendre du plaisir", a estimé mardi soir Benzema, buteur contre Liverpool (1-0). "Nous nous créons beaucoup d'occasions et nous attaquons et défendons ensemble." Avec un calendrier désormais éclairci jusqu'à Noël, le Real Madrid peut sereinement préparer le Mondial des clubs au Maroc (10-20 décembre). Et tenter de remporter ce titre qui consacrera son statut de "meilleure équipe".

CAN 2015 - 5ème journée des éliminatoires Alain Giresse convoque Diafra Sakho contre l'Egypte et le Botswana

Pour les deux rencontres décisives pour la qualification à la CAN Orange 2015, Alain Giresse, le sélectionneur du Sénégal, a fait appel à deux joueurs, le gardien Mamadou Ba (Boavista, Portugal) et surtout l'attaquant de West Ham, Diafra Sakho.

Véritable révélation de la saison en Angleterre, Sakho qui a inscrit six buts, tardait à rejoindre l'équipe nationale du Sénégal où il a joué en mai dernier lors de deux matches amicaux contre le Burkina Faso (1-1) et le Kosovo (3-1).

En dépit de très bonnes statistiques, l'ancien meilleur joueur de la Ligue 2 française, restait à l'écart du groupe du Sénégal.

Ce qui a donné lieu à des interrogations et à une sortie de l'attaquant sénégalais qui a déclaré dans la presse que Giresse en ne l'appelant faisait preuve de manque de courage.

Lors de la publication de sa liste ce mercredi, le technicien français a juste dit qu'il suivait ses performances et que celles-ci méritent qu'il soit appelé en sélection pour les deux matches contre l'Egypte (15 novembre) et le Botswana (19 novembre).

Le ministre des Sports et de la Vie associative, Matar Bâ, a soutenu que

« l'Etat fera tout pour mettre les "Lions" dans les meilleures conditions de performance » lors de leur déplacement en Egypte.

« Depuis que nous sommes là, les instructions du président de la République ont été suivies à la lettre. Il nous a instruit de mettre nos athlètes, au-delà du football, dans de bonnes conditions de compétition », estime-t-il. Ainsi, comme lors des déplacements au Botswana et en Tunisie aux tours précédents des éliminatoires de la Can 2015, il a été mis à la disposition de l'équipe nationale un vol spécial. La fédération a réitéré la demande. Pour la tutelle, « les propositions sont à l'étude ». « Nous

sommes dans un pays qui ne dispose pas d'autant de moyens. Nous sommes en train de réfléchir pour voir ce qu'il faut faire pour mettre l'équipe dans de bonnes conditions de compétition. Cela se fera même si ce sera au-delà d'un vol spécial. L'Etat est déterminé à continuer à appuyer le staff technique, la fédération et les joueurs pour leur permettre d'être dans de bonnes conditions de performance, et de jouer dignement contre l'Egypte », a ajouté Matar Bâ.

Il a aussi appelé à un large soutien autour des « Lions ». « Je suis sûr que sur le plan technique et organisationnel, il y a des possibilités de rentrer avec des points positifs. Ce qu'il faut maintenant, c'est que chacun joue son rôle. A commencer par l'entraîneur, l'encadrement, le ministère et même la population et les supporters. Il n'est pas question que la presse, la population, s'érigent en entraîneur pour donner un classement, réclamer un joueur, etc. Il faut laisser l'entraîneur faire son travail. Nous avons signé un contrat avec lui en fixant des objectifs. S'il ne les atteint pas, nous allons revoir les termes du contrat. Pour le moment, rien n'est perdu. Il nous faut de la sérénité, de la générosité », a poursuivi Matar Bâ.

Le Sénégal, deuxième du Groupe G des éliminatoires avec 7 points, derrière la Tunisie (10 points), rend visite le 15 novembre prochain à l'Egypte (3ème avec 6 points) au Caire lors de la 5ème et avant-dernière journée des éliminatoires de la Can 2015.

Ce match passe pour être la finale pour la 2ème place qualificative à « Maroc 2015 ». Les « Lions » ambitionnent d'en revenir avec un résultat positif afin de se présenter lors de la toute dernière journée, 4 jours plus tard à Dakar, face aux « Zébres » du Botswana (0 point et éliminé) avec de réelles chances de décrocher la qualification.

Football

Benzema fait l'unanimité

Benzema et la presse espagnole, c'est comme une histoire d'amour qui carbure au diesel. Souvent critiqué et très fortement, le Français est aujourd'hui au top de sa forme et n'éveille plus aucun doute à Madrid.

En même temps, KB9 réalise aujourd'hui des prestations complètes, de A à Z. « Je ne saurais pas vous dire si je suis dans la meilleure forme de ma carrière, je ne sais vraiment pas. Ce que je peux vous dire c'est que je me sens bien, que je travaille beaucoup, et que ça marche bien pour moi. » C'est le cas de le dire ! Dans cette petite interview accordée au journal AS, Benzema a évoqué son état de forme actuel, impressionnant. C'est simple, l'international français marche sur l'eau en ce moment : cela fait six matches de suite qu'il marque et compte dix réalisations toutes compétitions confondues. D'ailleurs, il est le qua-

torzième meilleur buteur de l'histoire du Real.

« Les gens en attendaient beaucoup de moi. »

Benzema voit désormais la vie en rose à Madrid. Par le passé, il faut se souvenir que le public n'a pas toujours été tendre avec lui, « je me souviens des sifflets que j'ai dû endurer ici à Madrid ou avec le maillot de l'équipe de France, ajoute-t-il. Mais je sais qu'ils m'étaient adressés parce que les gens en attendaient beaucoup de moi. » L'ex-Lyonnaise a entamé de fort belle manière sa sixième saison au Real. Et a forcément pris une certaine maturité : « J'ai souvent entendu dire qu'un footballeur atteignait sa meilleure forme et était en pleine possession de ses moyens à 26 ans, juge-t-il. J'espère que ça se vérifiera pour moi. » On a tendance à vouloir lui dire qu'il est dans le vrai.